** Information sur les transports scolaires **

 **Le 25 novembre 2016**

Au mois d’octobre, les 2 associations de parents d’élèves ont, avec l’aide du collège Soutine, distribué à vos enfants un questionnaire sur les transports scolaires. **Merci à tous, vous êtes 91% à avoir répondu .**

La grande majorité des parents se déclarent satisfaits globalement du service de transport à l’**exception notable du mercredi midi pour la zone hors Champhol/ Chartres.** En effet, un besoin fort de car à 12h30 (au lieu de 13h15 actuellement ) s’est exprimé ( 72% des parents concernés ). L’absence de car à 12h30 cause des **problèmes de circulation et de sécurité pour les élèves**, car les élèves rentrent chez eux par leur propre moyen (voiture principalement , vélo..). Dans une moindre mesure, les parents souhaiteraient aussi des bus ou car à 16h (entre 17% et 43% selon la zone desservie et le jour ).

Les 2 associations de parents d’élèves , en présence de Mr Thibaut et de Mme Marin , ont vu Mme Dorange (conseillère départementale) et Mr Bertolucci ( Directeur Chartres métropole transport) afin de les informer ces besoins . Nous n’avons pu aboutir à ce jour à une solution de leur part, des problèmes majeurs d’organisation du système de transport scolaire ayant été évoqués.

Nous avons parlé aussi des problèmes d’incivilité, de vitesse un peu excessive , de sécurité à certains abribus. Il nous a été demandé de faire un retour aux élus, ce que nous ferons au plus tôt.

Mr Bertolucci a indiqué aussi , suite aux remarques des parents sur la formation des chauffeurs , la ceinture de sécurité ,le **traitement des problèmes d’incivilité d’élèves** , que :

- Les chauffeurs disposent déjà d’une **formation générale** qui se fait tous les 5 ans et d’une formation particulière sur la prise en charge des élèves et sur la sécurité de 4h tous les ans.

- Lorsque les enfants n’attachent pas leur **ceinture de sécurité** dans le car, les parents en sont responsables et peuvent encourir une contravention de 135 euros. Il n’y a qu’en maternelle, qu’une personne est là pour aider les élèves car ils peuvent avoir du mal à s’attacher tout seul.

- Aucun accompagnateur n’est prévu dans le bus (ou le car) pour les collégiens, mais en cas d’incivilité, il est alors possible de rencontrer les parents en présence des enfants et de décider d’une **exclusion temporaire** des transports scolaires.

- En cas de **chahut** perturbant la concentration du chauffeur, celui-ci peut alors être amené, pour des questions de sécurité, à s’arrêter lors du trajet , ce qui peut causer des **retards**.

Si vous souhaitez consulter la synthèse chiffrée des retours de vos questionnaires sur les transports scolaires, elle sera disponible sur le site du collège Soutine , en cliquant sur l’icône APE ou FCPE . Vous pouvez aussi nous contacter si vous voulez de plus amples informations :

Karine LETAILLIEUR ( présidente de l’APE ) apesoutine@gmail.com

Jean Yves MARGELY (président de la FCPE ) bureau.fcpe.soutine@gmail.com

Nous souhaitons vous remercier pour votre participation nombreuse à ce questionnaire. Cela nous aide grandement à identifier les besoins de vos enfants dans leur vie au collège.